

Le budget

année. On verra dans le Budget des dépenses qu'aucun montant n'a été mis de côté pour de nouvelles ententes. Il est à se demander si le gouvernement a pris un engagement véritable ou si ce n'est que du vent.

Dans son budget déposé à la Chambre le 20 février, le ministre soutient qu'il n'y aura pas de nouveaux impôts ni de nouvelles taxes. C'est difficile à croire. Un peu plus loin dans le budget, il parle de la réforme de la taxe de vente et des effets de la TPS. Comment peut-il dire qu'il n'y a pas de nouveaux impôts? Nous n'avons jamais eu de TPS. Le gouvernement prévoit la mettre en oeuvre cette année et prétend qu'il n'y a pas de nouveaux impôts.

Cette taxe, combinée à la réduction des paiements de transfert aux provinces, se traduira par des augmentations d'impôt ou, sinon, par des compressions dans les programmes. Comment, alors, peut-on dire qu'il n'y aura pas de nouveaux impôts?

À ce propos, je voudrais lire un paragraphe tiré du rapport minoritaire libéral sur la TPS, qui résume très bien mon opinion: La TPS proposée perturberait l'économie; alourdirait le fardeau fiscal des familles ordinaires; introduirait un niveau de complexité sans précédent dans le régime fiscal; rendrait la vie plus difficile aux économiquement faibles; resterait cachée aux contribuables; modifierait, au sein de la société canadienne, la répartition du fardeau fiscal de toutes sortes de façons dont les effets à long terme échappent au gouvernement; causerait des difficultés financières aux gouvernements provinciaux; et serait préjudiciable à de nombreux secteurs de l'économie.» Tous ceux qui voudraient une copie de cette citation sont invités à la demander à mon bureau. Mais c'est, en bref, ce que le Parti libéral, comme d'ailleurs la plupart des petites entreprises et des Canadiens, pense de cette TPS.

Lorsque nous formions le gouvernement, nous parlions d'équité, mais ce n'était pas des paroles en l'air. Nous étions justes ou, du moins, nous essayions de l'être. Examinons le budget d'un peu plus près et voyons le tableau des recettes. Le secrétaire parlementaire a souligné tout à l'heure à quel point il était fier du bilan conservateur. Examinons ce bilan.

Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, 41,3 p. 100 des recettes publiques provenaient de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1988-1989, ce chiffre avait grimpé à 44,3 p. 100, et il est en hausse. En 1984 par contre, l'impôt sur les sociétés représentait 13,2 p. 100 des recettes de l'État. C'est difficile à croire, mais ce taux a diminué: il s'élève aujourd'hui à 11,3 p. 100. Les

particuliers paient plus d'impôts et les sociétés en paient moins. Cela ne semble pas très juste.

• (1300)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette beaucoup de devoir interrompre le député, mais on m'a dit qu'il partageait la période de vingt minutes avec un autre député. Comme on le fait remarquer, il a pris la parole à 12 h 50. Je lui demande donc de bien vouloir conclure maintenant ses observations.

M. Arseneault: Vous avez raison, madame la Présidente. J'avais effectivement droit à dix minutes. Je m'excuse auprès de la présidence.

[Français]

Madame la Présidente, je propose: Qu'on prolonge cette séance pendant l'heure du déjeuner afin de donner à un plus grand nombre de députés possible l'occasion de parler sur ce mauvais Budget.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Et moins de quinze députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme moins de quinze députés se sont levés pour contester la motion et conformément à l'alinéa 26(1)6 du Règlement, la motion est considérée comme adoptée.

Adoption de la motion de M. Arseneault.

[Français]

M. Tremblay (Lotbinière): Madame la Présidente, j'ai quand même trouvé intéressant en un sens les commentaires de l'honorable député qui vient de parler, et je le trouve quand même curieux sur certains points, en particulier lorsqu'il faisait état, en fait en tant que co-critique en matière de forêts, des ententes non renouvelées mais qui sont présentement en discussion. Sauf qu'il faisait état justement de sa province du Nouveau-Brunswick, dans les Maritimes, où là il admettait que le gouvernement avait effectivement injecté beaucoup d'argent. Mais sa critique était davantage reliée aux diverses coupures dans les divers ministères, en faisant état que le gouvernement conservateur avait doublé le déficit depuis 1984. Est-ce que l'honorable député est au courant que le parti libéral dont il fait partie, lorsqu'il a pris le pouvoir en 1968, après 100 ans d'existence dans la Confédération canadienne, qu'il y avait à ce moment-là environ 18 milliards de dollars de dette, aucune dette à ce moment-là sur le plan annuel, et que les premières dettes annuelles sont intervenues en 1975, toujours lorsque son parti libéral était au pouvoir, et que les premiers déficits ont